

Présumé, topos, idéologème

Marc Angenot

Volume 13, Number 1-2, avril 1977

Le lieu commun

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/036642ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/036642ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (print)

1492-1405 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Angenot, M. (1977). Présumé, topos, idéologème. *Études françaises*, 13(1-2), 11–34. <https://doi.org/10.7202/036642ar>

PRÉSUPPOSÉ TOPOS IDÉOLOGÈME

MARC ANGENOT

I. LA PRÉSUPPOSITION

Nous voudrions rapprocher dans les pages qui suivent la *topique* d'Aristote ou théorie des « lieux » opinables, la sémantique de la *présupposition* et certaines procédures d'interprétation des « systèmes idéologiques ». La théorie aristotélicienne du discours persuasif nous semble complémentaire des recherches contemporaines sur le présupposé et ces recherches, à leur tour, peuvent servir à la critiquer et à la remotiver.

L'analyse logique de la présupposition trouve son origine dans les recherches de Frege (1892) ; ce n'est qu'au cours des dernières années qu'elle a été prise en considération dans la sémantique française, notamment avec les travaux de R. Zubert et O. Ducrot qui s'appuient sur les analyses classiques des logiciens d'Oxford (Austin, Searle, Collingwood, Strawson) et donnent au problème de nouveaux développements. Ils tentent de l'articuler avec la linguistique contemporaine et d'en montrer la pertinence pour une théorie des formes discursives, tout en éclairant la question controversée des rapports entre logique et langages naturels.

Rappelons d'abord la définition « classique » mais obscure qu'O. Ducrot reprend des travaux d'Austin et Searle :

Les présupposés d'un énoncé, ce sont les conditions qui doivent être satisfaites pour que l'énoncé remplisse la fonction à laquelle il prétend ¹.

Ainsi, pour reprendre des exemples tout aussi « classiques », l'énoncé « il a cessé de battre sa femme » implique un autre énoncé, non posé mais que je ne puis disjoindre du précédent, dont le statut opinable est inséparable :

Autrefois il battait sa femme.

De la phrase :

Tous les enfants de Jones sont endormis,
je suis inévitablement amené à tirer la présupposition :
Jones a des enfants.

Il ne s'agit évidemment ici ni d'extrapolation ni de conjecture. Les propositions sous-jacentes sont coextensives à la proposition initiale. Elles ne sont pas le résultat d'inférences probables mais appartiennent à la *littéralité* de l'énoncé autant que ce qui est « posé » par celui-ci.

L'établissement du présupposé est, pour le linguiste, indépendant des vicissitudes de la réalité empirique.

Pour Russell, l'énoncé « le roi de France est chauve » n'était logiquement acceptable que si ses présupposés — « il y a un roi de France », « il n'y a pas plus d'un roi de France », « il n'y a rien qui soit roi de France et qui ne soit pas chauve » — étaient tous les trois *vrais*. Une telle préoccupation touchant le statut ontologique de l'énoncé paraît sinon étrangère à O. Ducrot, du moins trop restrictive. Pour lui, le problème de la présupposition est à envisager dans le champ de la communication linguistique et non selon une relation de la parole à la réalité empirique.

Le présupposé se présente comme
une évidence, comme un cadre incontestable où la conversation doit nécessairement s'inscrire, comme un élément

1. Ducrot, *Dire et ne pas dire* (Hermann, 1972), 41.

de l'univers du discours. En introduisant une idée sous forme de présumé, je fais comme si mon interlocuteur et moi-même ne pouvions faire autrement que de l'accepter. (...) Le *présupposé* est ce que je présente comme commun aux deux personnages du dialogue, comme l'objet d'une complicité fondamentale qui lie entre eux les participants à la communication ².

Le présumé, au même titre que le posé, fait partie de la signification littérale des énoncés. C'est justement cette introduction de l'implicite à l'intérieur du littéral qui nous semble l'intérêt principal de la notion de présupposition pour une théorie générale de la langue ³.

Nous chercherons à montrer comment la relation entre lieu commun et enthymème chez Aristote est analogue à l'économie présumé/posé, dont elle constitue un cas particulier essentiel mais mal isolé; comment la théorie de l'*opérable* chez le Stagiritique peut contribuer à établir une critique de l'idéologie; comment, enfin, les notions de présumé, de *topos* et de maxime idéologique s'appellent l'une l'autre et constituent les fondements d'une critique du discours social.

II. LA THÉORIE DES LIEUX COMMUNS OU « TOPIQUE »

Depuis l'Antiquité, on réunit sous le nom d'*Organon* ou de *Logique*, six traités d'Aristote dont il n'est pas sûr qu'ils possèdent l'unité qu'on leur prête.

Ces traités sont les suivants : les *Catégories*, l'*Herméneia*, les deux *Analytiques*, la ou les *Topique(s)*, et les *Réfutations sophistiques*.

On notera que la *Rhétorique*, qui traite également de la logique du « probable » et reprend la plupart des concepts considérés dans les *Topiques* ne figure pas dans cette liste. Par contre, la logique du probable y semble rattachée à la logique « formelle » du nécessaire, exposée dans les *Analytiques*.

La *Topique* étudie les lieux communs (*Τοποι Κοινοί*, latin *Sedes argumentorum*) et leur fonction dans l'argumentation dialectique.

². D°.

³. D°, 24.

De tous les traités de l'*Organon*, la *Topique* est à l'évidence celui qui, dès l'Antiquité, a été le plus mal compris. À partir de Cicéron, l'analyse topique est pervertie par un contresens majeur sur son objet, sa finalité et son intérêt pratique. La théorie des lieux communs se ramène très tôt à de vaines taxinomies thématiques dont l'intérêt est nul. Elle tombe en discrédit dès l'époque classique. Les commentateurs y aperçoivent essentiellement un répertoire de thèmes destinés à alléger la mémoire et à stimuler la recherche des preuves. Bien des logiciens modernes semblent encore prisonniers de cette contre-interprétation. Parmi tous les commentaires modernes, c'est encore la courte thèse de M. Thionville, — 1854 —, qui me paraît rendre compte le plus adéquatement du projet aristotélicien et exposer de façon claire la nature des lieux communs et l'intérêt théorique et pratique de leur description.

En nous inspirant de Thionville, nous proposerons la définition suivante : Aristote appelle « lieu », *toute proposition, irréductible logiquement à une autre, sous-jacente à un énoncé persuasif*, autrement dit, *les vérités probables sous leur forme la plus générale considérées comme éléments constitutifs de tout raisonnement dialectique*.

Prenons trois propositions vraisemblables, fort différentes par leur thème et leur expression :

1° Si la vertu est désirable, ce qui est non désirable ne peut être vertu (*Top.*, II, 8).

2° Si les hommes croient facilement les mensonges, on admettra qu'ils hésiteront par contre à croire la vérité (*Rhét.*, II, 23).

3° Être tempérant est bon, s'il est nuisible d'être intempérant (*Rhét.*, II, 23).

On admettra, selon Aristote, que le caractère opinable se détermine dans une proposition plus générale, sémantiquement vide, que tout homme « raisonnable » est censé accepter sans démonstration :

Si un accident est à une chose, la négation ou le contraire de la chose est probablement à la négation de l'accident.

C'est ici un *lieu*, en l'occurrence le « lieu des contraires ».

Une telle proposition complexe articule deux prédicats corrélés. Elle a de prime abord une allure qui n'est ni celle de la vérité ni celle de la fausseté mais d'un domaine « moyen » dirait-on, qui serait celui du vraisemblable, de l'opinable. Si je puis admettre qu'en effet la propension à accepter les mensonges est un trait de l'humanité, je tiendrai pour également opinable l'autre membre de l'énoncé.

La probabilité de cette proposition n'est pas liée aux contenus sémantiques particuliers (l'homme, la vérité, le mensonge) mais, d'une part, à la *relation* qui est postulée entre les constituants (mensonge *vs* vérité) et à la présence d'une structure relationnelle dont la proposition n'est qu'une des innombrables actualisations possibles.

Il ne s'agit cependant pas d'équations logiques pures et simples, mais de schèmes généraux reliant la logique à la structure du réel.

L'*enthymème*, pour Aristote, est toute proposition probable affleurant au niveau littéral du discours, dont le statut opinable dérive d'un « lieu » en lequel elle s'appuie.

La *validité* de l'enthymème est dans sa conformité au schème topique dont il dérive et dans la compatibilité des contenus sémantiques investis.

Les notions d'enthymème et de lieu s'appellent donc réciproquement.

La plupart des lieux et, en particulier ceux qui impliquent un jugement de valeur (*lieux axiologiques*) ou un passage de l'être au devoir-être, de l'ontique au déontique (*lieux pratiques*), semblent constituer pour Aristote des vérités *anthropologiques*, irréductibles elles aussi, sans qu'une frontière nette apparaisse entre les lieux quasi-logiques (selon l'expression de C. Perelman) et les axiomes culturels plus spécifiques.

Quant à la nature de ce « probable », qui, — distingué du *vrai* et du *nécessaire*, semble immanent à ces schèmes hétérogènes — elle n'est pas vraiment élucidée. Le probable est ce qui incline à opiner « l'homme raisonnable », cette fiction qu'est

l'« auditoire universel ». C'est quelque chose de plus que l'opinion générale — qui peut errer — et de moins contraignant que la vérité.

En distinguant à côté de la logique du vrai, une catégorie intermédiaire qui régit le discours ordinaire des hommes, Aristote introduisait une problématique très embarrassante pour tous les idéalismes philosophiques, et méconnue après lui pour cette raison.

Aristote a cherché à découvrir en quoi consiste un raisonnement dans le discours ordinaire, ce qui confère à l'énoncé un statut de probabilité, indépendamment de sa conformité à la réalité référentielle, ou de son adéquation à la norme grammaticale.

Il a cherché ensuite à permettre au rhéteur de repérer dans son propre discours et surtout dans celui de l'adversaire ces schèmes premiers en quoi on peut convertir les raisonnements concrets. Ceci lui permettra de distinguer *sous* l'énoncé premier les principes informulés qui lui confèrent ou non une qualité opinable afin de mettre en cause ces postulats eux-mêmes et non la proposition particulière qui en découle. La *Topique* permet enfin à l'orateur de tirer de peu de données un grand nombre de raisonnements, en insérant ces données dans les divers schèmes pertinents à leur développement (cf. *Top.*, VIII, 14 § I).

Il faudrait rapprocher la *Topique* de la théorie du *Vraisemblable* (*εἰκόν*) qui apparaît dans la *Poétique*. C'est un mérite d'Aristote que d'avoir identiquement établi la technique de la parole démonstrative et de la fiction narrative sur un certain code intertextuel sous-jacent, « déposé dans l'esprit des hommes par la tradition, les Sages, la majorité, l'opinion courante, etc. » Le *τοπος* et l'*εἰκόν* sont de même nature; ils formulent les principes directeurs d'analyse de ce que aujourd'hui on nomme idéologie ⁴.

4. Barthes, « L'Ancienne rhétorique », *Communications*, 16: 1970 et *Critique et Vérité*, 14.

La théorie des lieux est essentiellement une réflexion sur l'*implicite*, dans son double caractère occulté et régulateur. Elle dévoile la nature du non-dit, de « ce qui va de soi » mais ce sans quoi le dicible serait privé d'intelligibilité.

Le vraisemblable, ne s'exprime guère dans des déclarations de principe. Etant *ce qui va de soi*, il reste en deçà de toute méthode, puisque la méthode est au contraire l'acte de doute par lequel on s'interroge sur le hasard ou la nature⁵.

III. LE LIEU COMMUN COMME PRÉSUPPOSÉ

La relation entre l'enthymème comme proposition opinable particulière et le *topos* sous-jacent est un cas particulier de la relation de présupposition. À ce niveau, convergent intelligibilité linguistique et intercompréhension idéologique. C'est l'intérêt éminent du concept de présupposition que de permettre de tels rapprochements.

Dans l'exposé programmatique qui ouvre *La Preuve et le dire*, O. Ducrot ne néglige nullement la possibilité d'insérer les « lieux communs » comme types de présupposés discursifs.

Il les qualifie de « principes de raisonnement particuliers » et donne comme exemple d'organisateur dialectique possible un proverbe comme « qui veut la fin veut les moyens » (p. 79).

Cependant, ses hypothèses restent ici assez peu développées. Dans *Dire et ne pas dire*, réfléchissant au rôle de « donc », terme par excellence dialectique, il montre bien que l'énoncé « X donc Y » implique un énoncé Z, tenu simultanément pour vrai, qui permette $X \rightarrow Y$. (p. 7) :

Untel est venu me voir, il a *donc* des ennuis,
présuppose une majeure

chaque fois qu'Untel vient me voir, c'est qu'il a des ennuis.
Toutefois, cette proposition n'est pas un « lieu » mais, —

5. D°, 13.

étant restreinte à un sujet individuel, — une proposition synthétique totalisant une expérience propre au seul énonciateur. Elle n'est opinable qu'en fonction de la confiance que l'allocutaire peut avoir dans l'énonciateur et dans sa capacité de synthétiser des probabilités empiriques.

Les propositions qui ont servi plus haut à Ducrot comme exemples de présupposés avaient toutes ce caractère d'être des propositions de *fait*, jugements *particuliers*, *assertoriques* et *synthétiques*, si on suit les catégories de Kant (« le roi de France est chauve », « les fils de Jones sont endormis »).

Les propositions qui articulent un texte persuasif, propositions auxquelles les énoncés factuels ne servent que de matériau, sont d'un autre type. Elles assertent une vérité *opinable* générale et ne renvoient pas à une vérification empirique directe. Ce sont elles que, selon Aristote, nous appelons des *enthymèmes*. C'est de tels énoncés que nous tenterons maintenant de décrire.

IV. ENTHYMÈME ET NON-DIT

On appellera discours enthymématique, tout discours dont les unités fonctionnelles, — analogues au narrème pour le récit, — sont des enthymèmes. L'ensemble des genres qui relèvent de la « littérature d'idée », essai, polémique, pamphlet, manifeste, etc., pourrait donc entrer dans cette classification.

Dans le discours enthymématique, l'essentiel est ce qui n'est pas dit : les propositions régulatrices sous-jacentes aux énoncés. Ces propositions régulatrices sont des lieux, des maximes idéologiques dont l'extension est limitée à des champs discursifs clos doublant des pratiques sociales isolables (lieux particuliers) ou au contraire dont la portée est très générale, au point de sembler correspondre à des règles anthropologiques universelles (lieux communs). Ces propositions affleurent rarement dans le discours; elles relèvent d'une évidence idéologique qui n'est pas perturbée par les débats qu'elle engendre et qui ne semble pas vulnérable aux réfutations qui sont opposées aux propositions dérivées.

Il suffit de lire un essai, une chronique polémique, un plaidoyer, un pamphlet, une homélie pour se rendre compte que ces discours — à divers titres persuasifs — ne se présentent qu'exceptionnellement, du moins en surface du texte, comme un enchaînement de raisonnement, de syllogismes, comme ce que l'ancienne rhétorique nommait un sorite (ensemble de syllogismes mis bout à bout) ou un épichérème (inclusion de syllogismes). Pour reconstituer une logique démonstrative satisfaisante, l'analyste doit suppléer un très grand nombre d'énoncés intermédiaires; la force persuasive de la plupart des textes opinables est dans leurs *lacunes*, dans ce qu'ils ne disent pas expressément.

Si l'argument est *posé* dans le discours où il opère un travail de véridiction, son propre degré de probabilité se mesure aux propositions sous-jacentes dont il dérive, ou plus généralement parlant, à un ensemble de présumés dont il apparaît comme la transformation.

L'enthymème relève exclusivement de la logique du probable; la règle discursive essentielle en est que les présumés et les préalables des ensembles énonciatifs n'apparaissent que comme une norme régulatrice toujours absente dans un discours qui ne régresse jamais à la mise en lumière critique de ses principes et à la circonscription de leur champ de validité.

On trouve dans *Scandale de la vérité* de Bernanos la sentence suivante :

Il est des femmes pour qui l'impureté reste une énigme repoussante, on ne saurait les dire pures.

Quelques lignes plus bas, on relève une autre proposition connexe :

Pour être un héros, il faut avoir au moins une fois dans sa vie senti l'inutilité de l'héroïsme, (...) réconcilié son âme avec l'idée de la lâcheté⁶.

6. « Scandale de la vérité », *Essais et écrits de combat* (Gallimard, 1972), 580-581.

Le caractère opinable de ces deux propositions homologues est situé dans un *lieu* plus abstrait, que toutes deux elles présupposent, à savoir qu'un mérite se mesure au risque couru de démériter, que sans risque il n'est pas de vertu. La réflexion sur la pureté et sur l'héroïsme fait donc appel à un postulat plus général et cette réflexion n'est admissible qu'autant que l'axiome initial même est admis.

Il est du reste possible d'éliminer la composante morale pour aboutir à un tour encore plus abstrait :

Il n'est pas de valeur sans possibilité de dévaluation, de quoi dérive par le *Lieu des Inséparables* une série de corrélats, ainsi de dire que la valeur est, dès lors, proportionnelle au risque affronté.

Autre exemple du passage du lieu à l'enthymème, tiré cette fois d'un pamphlet républicain de Benjamin Constant :

On n'aime pas les institutions dont on persécute ou dont on insulte les auteurs ⁷.

Ce propos énonce déjà une règle générale dont le pamphlétaire tire une série de conséquences particulières à sa polémique. Toutefois, l'opinabilité de la sentence peut se ramener à une règle implicite.

Elle s'énoncerait comme suit :

Il faut traiter de même façon des phénomènes indissociables

(variante de la règle de justice en topique déontique). Par la liaison que l'opinion établit entre l'acte et la personne, les institutions et leurs fondateurs sont indissociables.

Dès lors s'il faut aimer la République (proposition admise antérieurement par un autre jeu de présuppositions), il faut en aimer les fondateurs. À cet argument, Benjamin Constant en adjoint un second, l'opposable s'étayant par des arguments contigus :

7. Constant, *Des réactions*, 42-43 in *Pamphlets 1796-1822, recueil factice*, (Bruxelles, B. Reg. II, 23968).

Honorez avec nous les fondateurs de la république ; ne profanez pas les tombeaux de ceux que les tyrans immolèrent.

En éliminant la modalisation impérative, on trouve la règle déontique : « il ne faut pas profaner les tombeaux de ceux que les tyrans immolèrent. »

On peut clarifier cette règle en ramenant ses membres à leur dénominateur sémantique commun :

Il faut respecter ceux que nos adversaires ne respectent pas.

(Dans le contexte, « profaner les tombeaux » est une métonymie hyperbolique qui revient à « ne pas honorer ». Aucune profanation concrète n'est reprochée par le polémiste à quiconque.)

Le tout peut alors se circonscrire dans le lieu sous-jacent : « il faut traiter de façon contraire ce que l'adversaire traite d'une façon donnée ».

C'est ici la règle à la face la plus large qui régit l'opinabilité du propos.

Retrouver les lieux « derrière » les propositions de surface revient donc à reconstituer pour le texte une tout autre *atmosphère*, d'autres déterminations, une stratégie active mais invisible qui appartient pourtant à la littéralité du discours.

V. LIEUX COMMUNS ET IDÉOLOGIE

Les lieux communs sont pour Aristote des entités susceptibles d'être utilisées pour entraîner la conviction de tout homme de bonne volonté éclairé des lumières de la raison.

Son but était d'enlever aux raisonnements une diversité qu'il ne croyait qu'apparente. Il s'agissait de rattacher *tous* les raisonnements si variés et inconciliables qu'ils parussent, à des propositions régulatrices *universellement* acceptables. L'accord qui se faisait dans un auditoire donné n'était plus alors aléatoire ou circonstanciel : cet accord n'était que la réalisation d'une entente préexistant dans la sphère rationnelle sur une

série d'axiomes qu'on pourrait qualifier d'anthropologiques : on ne peut vouloir une chose et son contraire ; le difficile vaut mieux que le facile, toutes choses égales ; il ne faut pas trahir les siens ; il est vraisemblable qu'une mère aime son fils...

En relativisant la *Topique*, en l'affirmant pour ce qu'elle est : une réflexion sur des invariants culturels propres à une société donnée, nous altérons non seulement les principes mais aussi les buts qui justifiaient l'entreprise d'Aristote à ses propres yeux.

C. Perelman nomme « argumentation quasi logique » « celle qui s'efforce de mouler les arguments dans les schèmes de la démonstration logique ou mathématique⁸ ».

Il distingue cette argumentation de celle fondée sur la « structure du réel ». En réalité, tous les lieux semblent dériver d'une certaine formalisation de l'expérience sociale. Simple-ment, certains lieux présentent une aire d'application quasi universelle : leurs éléments composants étant des classes très générales, substance/accident, antécédent/conséquent, partie/tout, cause/effet. D'autres sont plus spécifiques faisant intervenir des notions irréductiblement anthropologiques : personne/acte, acte/puissance, volonté/possibilité, difficulté/facilité. D'autres encore sont strictement déterminés par des postulats propres à une civilisation donnée : ce sont ceux-là qui frappent le moderne, tenté peut-être de recevoir la plupart des lieux comme opinables mais incapable d'admettre par exemple la règle selon laquelle on peut tirer du *nom* que porte un individu une preuve en sa faveur ou en sa défaveur.

Pour Aristote, au contraire, l'opinable n'est pas soumis à des variations historiques qui ne sont même pas soupçonnées : l'argument « par l'étymologie » est donc aussi valide que l'argument de tiers-exclu.

S'il existe une logique naturelle qui transcende les époques, les ethnies et les classes, les axiomes de cette logique

8. C. Perelman, *Le Champ de l'argumentation* (Bruxelles, P.U.B., 1970), 58.

sont, dans la *Topique*, mêlés à d'autres axiomes plus relatifs, certains aberrants à nos yeux.

Parmi les lieux aristotéliens qu'il n'est pas possible de rapporter à des équations logiques élémentaires, certains relèvent de maximes éthiques ou pratiques d'une application si générale qu'ils semblent s'identifier aussi à des invariants transhistoriques. Le lieu axiologique qui affirme la supériorité probable du difficile sur le facile peut passer pour un de ceux-là, alors même qu'il vient à l'esprit d'innombrables moyens de réfuter cet axiome.

On trouverait sans peine dans notre société des lieux d'une portée extrêmement générale et d'une force persuasive constante qui, absents chez Aristote, se voient remplacés par des règles toutes contraires. Aristote tient pour probable que l'ancien, le traditionnel, l'éprouvé, est supérieur au nouveau et à l'inédit. Pour nous, le « lieu du Progrès » qui proclame la précellence du nouveau sur ce qui l'a précédé ou sur ce qu'il a rendu désuet serait au contraire un axiome reçu universellement, quoique les dérivations qu'on en tire et les critères qu'on lui applique aient pu varier et varient selon les visions du monde et les groupes sociaux.

Pour la psychanalyse triviale, c'est par attraction-dénégation du crime qu'on choisit de devenir criminologue, comme on devient sexologue pour n'être pas érotomane. Un principe d'ambivalence qui s'est progressivement imposé à l'opinion courante, contredit ici la logique traditionnelle.

VI. LIEUX ET MAXIMES IDÉOLOGIQUES

Le champ de pertinence des « lieux » les plus généraux selon Aristote est, en principe, universel. C'est-à-dire qu'il est possible d'en faire dériver une infinité de propositions appliquées à des phénomènes très différents, pour peu que leurs relations entrent dans le « moule formel » que constitue la proposition initiale.

Cette polyvalence fonctionnelle des lieux n'entre pas en contradiction avec le caractère de relativité historique que

nous avons constaté. Elle provient de la faible compréhension et de la grande extension des éléments qui les constituent.

Les systèmes idéologiques peuvent cependant être traités comme un ensemble de maximes topiques reliées les unes aux autres selon des paradigmes.

On peut dire de tout système d'idées qu'il est un ensemble de maximes dont les circonstances sociales éclairent la source, c'est-à-dire la destination ⁹.

Ces idéologèmes fonctionnent, à l'instar des « lieux » aristotéliens, comme des principes régulateurs sous-jacents aux discours sociaux auxquels ils confèrent autorité et cohérence.

Il n'a pas de solution de continuité entre les propositions qui, selon Aristote, déterminent l'opposable et les règles théorico-pratiques que l'analyse idéologique permet d'extrapoler. Les « lieux » de l'ancienne rhétorique ne sont que les plus généraux des « idéologèmes », ceux dont la pertinence historique est la plus durable en même temps que le spectre d'application en est le plus large.

Nous appellerons « *idéologème* » toute maxime, sous-jacente à un énoncé, dont le sujet circonscrit un champ de pertinence particulier (que ce soit « la valeur morale », « le Juif », « la mission de la France » ou « l'instinct maternel »).

Ces sujets sont déterminés et définis uniquement par l'ensemble des maximes où le système idéologique leur permet de figurer. Leur statut opposable s'identifie à la confirmation d'une représentation sociale qu'ils permettent d'opérer.

Si les lieux les plus généraux attirent le plus volontiers notre attention, il y a néanmoins un intérêt indéniable à l'examen de lieux plus particuliers qui prévalent dans diverses sociétés et qui permettent de les caractériser ¹⁰.

Les anciens traités de rhétorique, quoique aveugles à la relativité historique des règles et axiomes sociaux, distinguaient à

9. P. Bénichou, *Morales du grand siècle* (Gallimard, 1948), 365.

10. C. Perelman, & O. Tyteca, *La Nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation* (Paris, P.U.F., 1958), I, 114.

l'occasion les propositions vraisemblables d'un contenu sémantique assez particularisé, des *τοποὶ* les plus abstraits.

Il est vrai-semblable qu'une Mère aime son fils, qu'un homme qui se porte bien aujourd'hui vivra jusqu'à demain, qu'un meurtre ou un vol commis dans une maison a été fait par les gens qui étaient ¹¹.

Les trois exemples qui précèdent, évoqués dans la *Rhétorique* de Gibert (xviii^e s.) ne renvoient évidemment pas à une même nature de l'opposable. Leur degré d'« évidence » permet de les rapprocher de la *topique*, quoique le vraisemblable empirique et moral qui s'y exprime soit distinct de la logique naturelle qui appuyait certains relevés d'Aristote.

Gibert est conscient du fait que de telles maximes servent, à l'instar des « lieux », d'éléments présumés à des énoncés divers qui s'appuient sur elles sans avoir à les énoncer explicitement. « Cette femme n'a pu agir que pour le bien du plaignant, puisqu'elle est sa mère » : un tel enthymème tire son autorité opposable du premier des exemples cités.

Il est possible de traiter tous ces cas de façon identique : d'une phrase à l'autre, d'un texte à l'autre, par réductions successives, on parviendra à constituer des ensembles corrélés d'axiomes analogues, toujours implicites, ensembles idéologiques dont l'analyse englobante devrait permettre ensuite de définir la fonction sociale, les limites historiques et les transformations successives.

O. Ducrot lui-même signale qu'en élargissant la notion de présupposition, on peut aboutir à y inclure tout ce qui indique la présence de l'*idéologie* dans le discours :

on peut chercher dans tout texte le reflet implicite des croyances profondes de l'époque : on entendra par là que le texte n'est cohérent que si on le complète avec ces croyances ¹².

11. B. Gibert, *La Rhétorique ou les règles de l'éloquence* (Paris, 1730), I, 77.

12. Ducrot, *op. cit.*, 13.

Ainsi, dans la phrase :

Il est républicain mais honnête,

le « mais » ne s'explique que par l'exception qui démarque un cas particulier de la maxime idéologique (présupposée) :

les Républicains sont malhonnêtes.

Une telle maxime est donc nécessaire à l'intelligence de l'énoncé qui en découle. Cet énoncé n'est pas « idéologique » en ce qu'il pose expressément. L'idéologie est absente de la *surface* du discours et l'analyste cherchera toujours plus « profondément » les connexions qui hiérarchisent entre elles les maximes présupposées ¹³.

Charles Péguy, dans un passage éclairant, où il se remémore les premiers temps de son combat en faveur de Dreyfus, indique la fonction et le rôle des maximes idéologiques mieux que nous ne pourrions le faire :

les uns et les autres, écrit-il, [anti-dreyfusards et dreyfusards], autant qu'il me souviennne, nous avions un postulat commun, un lieu commun, c'est ce qui faisait notre dignité, commune, c'est ce qui faisait la dignité de toute cette bataille, c'est ce qui fit bientôt notre force, et cette proposition commune initiale, qui allait de soi, sur laquelle on ne discutait même pas, sur laquelle tout le monde était, tombait d'accord, dont on ne parlait même pas, tant elle allait de soi, qui était sous-entendue partout, qu'on a honte à dire, tant elle allait de soi, c'était qu'il *ne fallait pas trahir*, que la trahison, nommément la trahison militaire, était un crime monstrueux ¹⁴.

On voit ici ramassés en quelques lignes tous les aspects que nous avons cherché à décrire :

1. La maxime idéologique est un présupposé du discours (« un postulat commun, un lieu commun »).
2. Son repérage est indépendant de sa *réalisation* superficielle. En surface, certains énoncés disent : « Dreyfus est un martyr innocent »; d'autres : « pour avoir été condamné

13. D°, 129.

14. Péguy, *Notre Jeunesse* (Paris, 1910).

si légèrement, il fallait que le traître ait bien des appuis ». Ces variations n'altèrent pas le présumé.

3. Le présumé idéologique est commun aux interlocuteurs, quelles que soient leurs divergences ultérieures.
4. Le présumé est de l'ordre de l'évidence, il est actif mais absent du discours même, parce qu'il ne requiert pas de démonstration.
5. La maxime « il ne faut pas trahir » circonscrit un champ de validité qui lui est immanent (celui de la morale civile). C'est en quoi elle se distingue des lieux communs quasi-logiques.

C'est reprendre ici l'hypothèse formulée notamment par Michel Foucault. L'unité du discours « n'est pas dans la cohérence visible et horizontale des éléments formés ; elle réside bien en deçà, dans le système qui rend possible et régit une formation ¹⁵ ».

Dans *la Grande peur des bien pensants*, George Bernanos retrace la carrière d'Édouard Drumont. À vingt ans, Drumont est républicain et athée militant. Cette constatation de fait prend dans la biographie la forme suivante :

Drumont n'est pas encore chrétien. Mais il est de vieille race française.

Cet énoncé surprenant ne « s'explique » qu'en postulant un présumé évident : « il y a une affinité nécessaire entre la race française et le christianisme ». De ce présumé on peut tirer, — les contraires ne pouvant exister dans le même sujet, — que l'athéisme de Drumont jeune n'est qu'apparent ou illusoire, accidentel en tout cas, puisque contraire à son essence raciale. Le discours enthymématique apparaît comme une sorte de collimateur factuel : point n'est besoin de nier les faits car le point de vue sous lequel on les considère est inséparable de leur assertion. L'athéisme de Drumont n'est donc pas évacué

15. *L'Archéologie du Savoir* (Gallimard, 1969), 94.

du discours, mais il est perçu selon une logique sous-jacente qui le rend acceptable et il finit par venir renforcer paradoxalement la démonstration.

Le présupposé lui-même « race française/christianisme », n'est pas à considérer isolément : il tire sa force persuasive d'une règle plus générale encore. Cette règle pose que les données de fait qui semblent se rapporter à l'histoire des individus, des groupes, des civilisations trouvent leur raison d'être dans des constantes biologiques et raciales transhistoriques.

On aboutirait ainsi à des axiomes clés qui forment le noyau de formations idéologiques données.

H. Rochefort, vers 1869, s'en prend semaine après semaine, dans *la Lanterne*, à Bonaparte et à ses proches. Si dès lors il se présente comme « républicain », il importe pourtant de constater qu'un argument fréquent chez lui est de reprocher à Napoléon III, à Morny et à d'autres, l'illégitimité de leur naissance. Un tel mode d'attaque, même s'il favorise « objectivement » le parti républicain, suppose une règle axiologique jamais énoncée selon laquelle la qualité de la naissance détermine le mérite des individus.

Ici, le *marquis* de Rochefort-Luçay, même s'il croit lutter pour la République, contredit sa position apparente et laisse voir l'aristocratie foncier qui détermine ses jugements.

VII. CARACTÈRE IMPLICITE DES RAISONNEMENTS

Non seulement les présupposés permettent de construire le système idéologique du discours mais leur mise en lumière est indispensable si l'on veut seulement rendre *intelligibles* certains raisonnements et les éléments qui les composent.

Nous prendrons une phrase au hasard dans un texte polémique, en l'occurrence un article d'Albert Camus, repris dans *Actuelles*.

Camus, pour illustrer les reproches qu'il adresse à l'épuration pratiquée en France après la libération, évoque le cas

de René Gérin, pacifiste de longue date, collaborateur à *l'Œuvre* avant et après la défaite et condamné pour faits de collaboration. Il conclut par ces mots :

On ne punit pas de travaux forcés quelques articles littéraires, même dans les journaux de l'Occupation. Pour le reste, la position de Gérin n'a jamais varié ¹⁶.

Disons-nous que cette phrase constitue un raisonnement ? En surface, non, apparemment. On peut y distinguer trois propositions juxtaposées dont l'articulation et la convergence ne sont pas sans faire difficulté.

À partir de la proposition de fait : « René Gérin a publié quelques articles littéraires dans *l'Œuvre* pendant l'Occupation » (proposition dont les données ne font pas l'objet du débat), Camus tire trois maximes pertinentes aux circonstances évoquées et qui se donnent pour *opinables*, autrement dit dont la véracité est impliquée par la fonction globale du discours :

1. « On ne punit pas de travaux forcés quelques articles littéraires ».
2. « Le fait que ces articles aient été publiés dans les journaux d'Occupation n'est pas pertinent en l'occurrence ».
3. « Pour le reste [?], la position de Gérin n'a jamais varié ».

Pour rendre raison du caractère de ces trois thèses et pour en justifier la coprésence, pour montrer que la deuxième est une prolepse répondant à une objection invincible, que la troisième est en gradation par rapport à la première, c'est-à-dire constitue un argument de portée plus irréfutable, il faut reconstituer tout un discours absent dont les propositions de relais ne sont nullement innocentes ou neutres, reconstitution à laquelle l'esprit du lecteur se livre inconsciemment sans mettre les préalables en position de questionnement.

Bien entendu, il y aurait moyen d'objecter sur les faits eux-mêmes : rétorquer à Camus qu'en réalité Gérin a été condamné pour autre chose que « quelques articles littéraires ».

16. A. Camus, *Actuelles* (Gallimard, 1950-1953), texte X.

Mettons ce problème entre parenthèses et supposons vraie la proposition de fait à laquelle s'articule l'argumentation. La première proposition s'appuie sur le lieu qu'Aristote nomme justement « règle de justice » et qui énonce qu'il faut traiter de manière identique des faits semblables. Elle implique que dans la jurisprudence la plus générale jamais article littéraire ne fut puni des travaux forcés. Mais au-delà de cette thèse, une autre maxime vient se combiner au *τοπος* maxime dont la teneur idéologique est plus repérable : elle semble dire que l'ordre du « littéraire » est par essence étranger à la notion de délit et de peine, que le littéraire est nécessairement innocent, du moins dans l'ordre de la responsabilité sociale.

En effet, en raisonnant sur le mode apagogique, si le littéraire admettait une responsabilité pénale, il faudrait alors nier cette responsabilité en son lieu et non lui opposer le caractère « littéraire » de l'activité incriminée. Cette déconnexion du littéraire, il est difficile de la dire indifférente. Elle est d'ailleurs renforcée dans la proposition n° 2, qui rejette la maxime selon laquelle « tout acte est blâmable qui, indifférent en soi, implique un choix circonstanciel lui-même blâmable ». Raisonnons par fiction : si l'intéressé avait publié des articles « politiques » dans les journaux d'Occupation, le choix circonstanciel constituait une circonstance aggravante même pour Camus, — en ceci que l'Occupation était de l'ordre du « politique », tandis que la « pratique littéraire » poursuivait sa carrière sans être directement affectée. La dissociation littéraire/politique est donc indispensable à qui veut percevoir le statut opinable de l'énoncé (et non, comme pour la présupposition au sens étroit, son statut intelligible seul).

Où est l'idéologie dans ce qui précède ? Non dans l'appel à la règle de justice, trop abstraite et générale pour rendre compte de clivages sociaux, mais dans la maxime plus « fournie » sémantiquement qui disjoint le littéraire du pénal.

Cette dissociation est pour le point de vue critique ce qui *compte* dans le discours enthymématique et non la conclusion particulière relative à Gérin lui-même, qui en découle très « naturellement » à partir de là.

La troisième proposition, elle aussi, est lacunaire. Elle revient à dire que Gérin, pacifiste après la défaite, l'était déjà avant — qu'il l'avait toujours été. Si pourtant le pacifisme inconditionnel devait être tenu pour blâmable, cette constance dans l'erreur devrait être retenue à charge de l'intéressé. Si, au contraire, la valeur du pacifisme était essentiellement déterminée par l'évolution des circonstances, il faudrait dire qu'être pacifiste en 1930 restait excusable, et devenait impardonnable en 1940.

Camus ne se réfère ni à l'une ni à l'autre de ces thèses. Il privilégie la constance d'une conviction de for intérieur contre l'adaptation aux circonstances extérieures et dès lors identifie la bonne foi à une telle constance, tenant en outre la bonne foi pour une circonstance disculpante a priori. Il s'en faut que cette attitude soit universellement reçue. Le privilège qu'elle accorde à la bonne foi suppose que la cohérence intérieure détermine le champ de valeur et non la dialectique de la conscience et du monde. Elle conduit à une sorte de solipsisme axiologique propre à l'idéalisme bourgeois. Notre analyse ne revient pas à réfuter Camus mais à montrer au prix de quelle démarche antérieure, à la lumière de quels principes originels, ce que dit Camus devient « opinable ». Une telle reconstitution est inéluctable. Sans elle, l'assentiment requis par les trois propositions de surface ne repose sur rien.

VIII. PROPOSITIONS DE FAIT ET MAXIMES DU VRAISEMBLABLE

Nous avons distingué plus haut les enthymèmes des *propositions de fait*. Celles-ci ne relèvent pas d'une stratégie dialectique : elles ne semblent ni opinables, ni réfutables : elles ne peuvent être dites que référentiellement vraies ou fausses.

Leur mise en question peut opérer de deux manières : ou je les dis fausses en mettant en lumière leurs discordances avec le référent qu'elles couvrent. Ou — et ici déjà l'idéologie joue son rôle — je mets en cause les concepts mêmes, dans leur extension ou leur compréhension, dont on s'est servi, c'est-à-dire le point de vue constitutif du jugement.

On ne peut toutefois en rester là. Toute proposition de fait admet en réalité deux ordres de véridiction : l'un empirique, l'autre topique.

« Ce père aime son fils » : une telle proposition peut être vérifiée empiriquement, quoique une telle vérification suppose déjà des règles et des critères interprétatifs : il passe son temps à le battre comme plâtre — mais « qui aime bien châtie bien »...

La véridicité de la proposition est cependant renforcée par une maxime idéologique sous-jacente : « tout père aime ses enfants ».

Les jugements de fait n'échappent donc pas à la topique. L'opposable est aux enthymèmes ce que le *vraisemblable* est aux énoncés factuels.

On ne peut admettre qu'un jugement de fait est dépourvu par nature de présupposé topique, ni que sa véridicité est exclusivement fonction de son rapport adéquat au phénomène empirique qu'il énonce.

La plupart des jugements de fait comportent une mise en relation des éléments qui n'est pas de l'ordre du nécessaire et impliquent une part d'interprétation et une part de conjecture qui font appel à des conventions de vraisemblance ; l'acceptabilité en varie d'une classe, d'une société, d'une époque à une autre.

Si je lis dans *Bagatelles pour un massacre* de L.F. Céline :

98% des touristes qui viennent en U.R.S.S. chaque année de tous les pays du monde sont des Juifs ¹⁷,

il paraît d'emblée peu pertinent de rechercher dans l'exégèse d'improbables statistiques de l'Intourist si une telle assertion peut être vraie ou fausse.

Il suffit qu'elle soit *idéologiquement compatible* avec une maxime générale qui ici se manifeste, et semble se confirmer, qui n'existe qu'à travers des énoncés de ce type et revient à faire état d'une forte liaison entre judaïsme et bolchévisme, thème obsessionnel des années 1930.

17. L.F. Céline, *Bagatelles pour un massacre* (Denoël, 1938), 64.

On lit dans *la Grande peur des bien pensants* les deux phrases suivantes :

Le 20 avril 1892 parut le premier numéro de *La Libre Parole* « Société en commandite, sous la raison Sociale : Gaston Wiallard et C^{ie}, au capital de trois cent mille francs. M. Gaston Wiallard était Juif...¹⁸

La suppression de tout jonctif entre deux phrases est souvent une manière paradoxale de les rapprocher violemment. Le sens littéral de l'énoncé est sans lacune mais il ne suffit pas qu'une phrase soit intelligible, il faut et — ce n'en est pas séparable — qu'elle soit fonctionnelle.

L'énoncé « Napoléon est mort en 1824 », s'il entraîne la réplique « que voulez-vous que ça me fasse ? » suppose une perturbation de l'énonciation normale. Tout énoncé, pour qu'il remplisse la fonction à laquelle il prétend, requiert une *pertinence contextuelle*. Or, le lien entre la première et la seconde phrase de la citation n'est pas évident. Si le destinataire ne savait rien de *la libre Parole*, il pourrait conclure que l'information donnée sur la confession ou la « race » de son gérant est sans lien. Si le contexte lui apprend que *la libre Parole* était un organe antisémite, alors la seconde information est paradoxale et exigerait un supplément d'information qui ne vient pas.

Pour réduire ce paradoxe, il faut suppléer une maxime idéologique propre à l'antisémitisme obsessionnel de Bernanos, à savoir : « les Juifs sont partout », — thèse qui se trouve confirmée dans un « comble » caricatural : ils commanditent les journaux « anti-sémites ». La pertinence énonciative du propos n'est donc nullement liée à sa vérification empirique mais à sa « compatibilité idéologique ».

Les réflexions et les rapprochements méthodologiques que nous venons de présenter ne constituent que l'amorce d'une théorie moderne de la *topique* qui exigerait d'autres illustrations, d'autres axiomes et des procédures d'analyses plus rigoureusement étayées.

18. G. Bernanos, « La Grande peur des bien pensants », *in op. cit.*, 206.

Nous avons voulu indiquer seulement des possibilités d'intégration et circonscrire un champ problématique. Nous pensons que la théorie des discours sociaux devra s'ouvrir sur de telles perspectives si l'on veut faire sortir de l'ornière l'essayistique. En domaine francophone surtout, le décalage entre le développement de la sémiotique narrative et la stagnation de la critique de l'essai et des genres enthymématiques est frappant. La notion de *topique* permet au contraire de rapprocher ces ensembles discursifs indûment disjoints.